

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MONT VENTOUX

LE DOSSIER REDÉMARRE

Le Ventoux pourrait, comme le Luberon, devenir un parc naturel régional. Ce label donnerait une nouvelle coloration économique à une quarantaine de communes du Vaucluse. Depuis les municipales, la situation politique au pied du géant de Provence évolue.



Alors qu'elle s'y était toujours opposée, la municipalité de Carpentras, qui a changé de couleur politique, a voté le 25 juin sa participation au syndicat de préfiguration d'élaboration de la charte du parc régional du Mont Ventoux ! "Nous comptons bien nous positionner comme la porte du Ventoux", avoue Francis Adolphe, nouveau maire de la ville. Pendant longtemps, de nombreux élus du Comtat Venaissin étaient hostiles au Parc. Dominique Bodon, maire réélu de Malaucène et vice-président de la Cove, reste sur cette position : "Il y a quinze années, j'y étais favorable mais depuis, nous avons mis en place les intercommunalités. La Cove me semble la structure la mieux à même de gérer les intérêts communs des deux côtés du Ventoux, de Beaumont à Flassan, sans que nous ayons à créer une couche administrative supplémentaire. Nous pouvons aujourd'hui travailler entre groupements de communes sur des projets communs

en nous passant d'un parc". Alain Gabert, restaurateur, maire de Monieux, président de la Communauté de communes du Pays de Sault, président du Syndicat mixte d'équipement et d'aménagement du Mont Ventoux, milite depuis longtemps pour la création du parc. "Un parc naturel est une marque internationale. Nos paysages sont fabuleux. Nous pouvons en tirer une nouvelle valeur ajoutée pour le tourisme. Nous bénéficions déjà des labels Natura 2000 et de réserve de Biosphère. Un parc n'est pas concurrent d'un groupement de communes car ils ne possèdent pas les mêmes compétences juridiques."

40 communes

Sur le plan administratif, le dossier est reparti dès le lendemain des municipales. La Région a délibéré en avril, le département en juin sur un périmètre de 40 communes vauclusiennes. S'en suivra la mise en place d'un syndicat de préfiguration

prévue pour fin 2008. Il aura pour mission de bâtir la charte en réunissant les avis des deux conseils (régional et général avec 49% des voix) et des communes (51%) du périmètre pour qu'ils définissent ensemble un projet propre et commun. "Nous consulterons les chambres consulaires, les groupements de développement agricole, les chasseurs, les randonneurs, les vétérinaires, les cyclistes, les défenseurs de la nature mais aussi tous les habitants qui ont quelque chose à dire, rappelle André Faraut, maire de Sault, vice-président du Conseil général favorable au projet. Ensemble, nous trouverons des projets communs respectueux de l'environnement". Ces travaux pourraient durer 4 ans. Si une majorité de communes adopte le projet de charte, il sera transmis à la Région pour validation. Le dossier serait alors envoyé au Ministère de l'environnement chargé de préparer le décret qui sera signé par le Premier Ministre. En cas de succès, le syndicat de préfiguration sera dissout pour donner naissance à un syndicat de gestion. Par la voix d'Alain Gabert, le Syndicat mixte d'équipement et d'aménagement du Mont Ventoux a d'ores et déjà annoncé qu'il disparaîtrait pour se fondre dans la nouvelle entité.

Source de richesses

Sur le plan économique, un parc bien géré peut modifier la donne. Celui du Luberon a, par exemple,

Un parc naturel est une marque internationale

Alain Gabert

mis en place une filière bois. Las de voir se gaspiller cette ressource naturelle (50 000 tonnes par an), il a porté à bout de bras la création d'une première chaudière collective à bois à Murs. Aujourd'hui, le parc en compte 20 alimentées par la production des forestiers locaux. Il porte un nouveau projet : la création d'une centrale de 6 à 8 mégawatts. Elle alimentera pour 60 % de son activité Kerry Aptunion en vapeur et chauffera Eurosilicone, des logements, la piscine, l'hôpital et une maison de retraite. Un projet de 12 M€ prévu pour 2010 réalisé en délégation de service public. Le parc a également créé depuis 1995 un parcours de 120 km pour cyclistes et déjà 28 km de pistes en site propre du Pont Julien jusqu'à Saint-Martin-de-Castillon. Une étude révèle que les cyclo-touristes dépensent 61,80 € par jour contre 44,60 € pour un touriste lambda. "Ils s'ajoutent aux 4 M€ investis qui ont bénéficié aux entreprises de TP locales", rappelle Serge Marty, directeur adjoint du Parc. "Nous accompagnons également les

maires et les entrepreneurs pour les aider à réaliser des zones d'activités respectueuses de l'environnement", explique Philippe Chiffolleau, chargé de mission au Parc. Le Parc travaille également sur la valorisation des déchets des industries agro-alimentaires et des stations d'épuration ou sur la création de pôle d'excellence rurale. La paille de lavandin mélangée à la chaux pourrait jouer un rôle dans l'isolation des murs banchés. Le Parc soutient un projet de briques en terre crue qui, mises en œuvre sur un mur sud, restituent, la nuit, la chaleur de la journée. Il veut valoriser le bois de cèdre du Luberon, la culture du

chanvre pour faire de la laine isolante, des agro-carburants (colza et tournesol) pour la consommation propre des agriculteurs locaux. Il organise aussi, avec la CCI, les pré-



diagnostics environnementaux avec les professionnels de l'hôtellerie restauration. Bien géré, l'environnement est source de richesse supplémentaire. ■